

Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL du baccalauréat technologique (note de service n° 2012-034 du 06/03/12)

ce qui est en droit : extrait du BO http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59457
ce qui est en italique : nos propositions et réflexions

Le projet technologique accompagné est le support d'évaluation de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et de l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante étrangère 1 dans la série STL. Le tableau suivant récapitule et précise l'essentiel des modalités d'évaluation pour les candidats scolarisés en lycées publics ou privés sous contrat.

Rq : ces épreuves portent sur le programme de l'enseignement de biotechnologies ou de sciences physiques et chimiques en laboratoire en classes de première et terminale dans la série STL.

	1. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité	2. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante
Objectifs de l'épreuve	Le projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation concrète, est caractérisé par un travail qui est en partie collectif. Le candidat est évalué sur les compétences suivantes : - s'approprier une problématique ; - proposer une ou plusieurs démarches visant à valider la ou les hypothèses formulées ; - mettre en œuvre une procédure de résolution incluant une activité expérimentale ou les activités techniques nécessaires ; - produire un document présentant la démarche, les solutions techniques et les résultats obtenus, ce document pouvant faire appel à différents formats, numériques ou non ; - préparer et soutenir une présentation orale sur le sujet traité.	« L'épreuve porte sur les compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet en biotechnologies ou en sciences physiques et chimiques en laboratoire. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 les différentes problématiques scientifiques et techniques auxquelles il est confronté et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués. Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace. »
Caractéristiques de l'épreuve	- épreuve orale évaluée en cours d'année en 2 parties (conduite du projet et présentation du projet) - <u>sur 20 points</u> ; coefficient : 6 note sur 20 : somme des notes obtenues aux évaluations de la conduite de projet (10 points) du rapport de projet (4 points) et de la présentation orale du projet (6 points) - 3 fiches individuelles d'évaluation correspondant aux 3 évaluations conformément aux modèles nationaux qui ont le statut de copies d'examen.	- épreuve orale évaluée en cours d'année - <u>sur 20 points</u> ; seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 ; points multipliés par 2 - 2 parties ; la première est conduite dans le cadre de la première partie de l'épreuve de projet ; l'organisation de la seconde partie est indépendante de l'épreuve de projet ; elle est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.
1^{ère} partie de l'évaluation : conduite de projet		
Place dans l'année	Une fois dans l'année, au cours de l'évaluation de la conduite de projet, la première partie de l'épreuve d'enseignement de technologie en langue vivante 1 et la première partie de l'épreuve de projet en biotechnologies sont successivement évaluées.	
Évaluateurs	les professeurs qui ont suivi le déroulement du projet au cours de l'année. <i>professeurs en charge de biotechnologies</i>	« Les enseignants de langue vivante 1 et les enseignants de la spécialité participant au suivi du projet évaluent le candidat. » <i>L'évaluation est de la compétence du professeur de LV ; cependant, un éclairage technologique du prof de LV par celui de biotechnologies est nécessaire.</i> <i>professeur LVE (qu'il fasse l'ETLV ou non) et professeur de biotechnologies ayant suivi le projet</i>
Modalités	<i>Une seule revue de projet</i> <i>Echange entre le groupe projet et l'enseignant de biotechnologies ayant suivi le projet : appréciation du niveau scientifique du projet, de la maîtrise de la problématique ; méthodes,</i>	« Une fois dans l'année, les compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de la conduite de projet. » <i>Le groupe-projet prépare une présentation orale. Elle peut faire appel à l'outil informatique.</i>

	<p><i>explicitation des choix etc.</i> <i>Chaque élève doit s'exprimer pendant l'échange.</i> <i>Durée : 10 minutes avec 3 à 4 min / élève ; le total n'excède pas 12 minutes</i></p> <p><i>Quand ? : pas de période imposée ; à voir selon les projets</i> <i>Tous les groupes ensemble ? : pas obligatoirement, cela dépend des projets.</i> <i>Pendant les heures de biotechnologies : oui</i> <i>Toute la classe y assiste : non</i> <i>Que font les autres élèves : en autonomie sur le projet</i> <i>Elève absent à la revue de projet : nouvelle évaluation ; entretien reporté pour lui seul</i> <i>Elève absent pendant le projet : 0 pour le suivi de projet</i> <i>Convocation : oui ; en interne</i> <i>Feuille de présence du jour attestant la présence à l'épreuve</i> <i>Support : il peut être pertinent de proposer un support : cahier de bord, organigramme, planning etc., ...</i></p>	<p><i>1^{er} temps :</i> <i>Le groupe expose au jury sa courte présentation (4 à 5 minutes) au cours de laquelle chaque élève prend la parole. La présentation ne doit pas être la lecture d'un texte (évaluation du discours »).</i> <i>2^{ème} temps :</i> <i>Echange (4 à 5 minutes) entre le groupe projet et le professeur de LVE sur : le déroulement du projet, le niveau d'avancement, le contexte, justification des choix, explicitation des enjeux etc. Chaque élève est sollicité pour répondre aux questions (évaluation de l'aptitude au dialogue).</i> <i>NB : ce n'est pas la même communication que pour le projet ; le niveau scientifique diffère.</i> <i>Le jury évalue l'aptitude du candidat à communiquer en LVE sur le projet et ses enjeux, en utilisant un vocabulaire adapté</i> <i>Chaque élève doit s'exprimer pendant l'échange.</i> <i>Durée maximale : 10 minutes avec en moyenne 2 à 3 min / élève</i> <i>Quand ? juste à la suite de la revue de projet</i> <i>Les autres modalités (convocation, feuille d'émargement) sont identiques à celles de la revue de projet.</i></p>
Notation	<p><u>Première partie : conduite du projet sur 10 points</u> ; évaluation individuelle ; appréciations détaillées pour chacune des compétences évaluées. <i>L'entretien de la revue de projet n'est qu'un des éléments d'évaluation : le suivi en continu du travail du groupe et de chaque élève est un élément important de l'évaluation globale.</i> <i>Toutes les compétences listées sont évaluées qu'elles soient liées au travail collectif ou à l'implication individuelle.</i></p>	<p><u>Première partie : présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet sur 10 points</u> ; évaluation individuelle fondée sur la présentation et l'entretien <i>évaluation de compétences langagières</i></p>
Fiche d'évaluation	<p>Fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle national (cf. note de service) ; a le statut de copie d'examen. L'entretien de la revue de projet n'est qu'un élément de l'évaluation.</p>	<p>Fiche individuelle d'évaluation - selon le modèle publié par le ministre chargé de l'éducation nationale (<i>pas dans la note de service du 6 mars 2012 correspondant à la définition de l'épreuve</i>) - publication prochaine d'une grille d'évaluation commune aux deux spécialités de la série STL - a le statut de copie d'examen.</p>
2d partie de l'évaluation : présentation orale		
Modalités	<p><u>Deuxième partie : présentation du projet</u> Durée : 15 min / candidat (5 min de présentation et 10 min d'entretien) <u>sur 10 points</u> Réalisation d'un rapport de projet (4 points) et une soutenance orale (6 points) Evaluation distincte du rapport et de sa présentation</p>	<p><u>Deuxième partie : présentation orale en langue vivante 1</u> Durée : 10 min / candidat (5 min maximum de présentation et 5 min d'entretien) <u>sur 10 points</u></p>
<p><i>Contrairement à la première partie de ces épreuves, où l'épreuve de projet en biotechnologies et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 sont successivement évaluées, les évaluations de la seconde partie de ces épreuves sont dissociées ; elles se déroulent indépendamment.</i></p>		
Evaluateurs	<p>Commission d'évaluation de 2 professeurs qui n'ont pas encadré le projet du candidat ; au moins 1 de ces 2 professeurs enseigne dans un autre établissement. <i>Professeurs chargés des enseignements de biotechnologies</i></p>	<p>« Les enseignants de langue vivante 1 et les enseignants de la spécialité participant au suivi du projet évaluent le candidat (cf. note de service ; partie 2 : notation). » L'évaluation est de la compétence du professeur de LV ; cependant, un éclairage technologique</p>

		du prof de LV par le professeur de biotechnologies est nécessaire. Il y donc <i>in fine</i> notation concertée. <i>Ce sont les mêmes enseignants que pour la première partie : professeur LVE (qu'il fasse l'ETLV ou non) et professeur de biotechnologies ayant suivi le projet</i>
Document écrit	Rapport de projet : réalisé par le groupe d'élèves qui a conduit le projet ; comporte 15 pages au maximum, annexes comprises ; remis à la commission d'évaluation 2 semaines avant l'épreuve. <u>Il est évalué sur 4 points.</u>	Production individuelle : le candidat élabore un dossier scientifique et technique, sous forme numérique, en langue vivante 1 ; comporte 1 à 5 pages, tableaux et graphiques inclus. <i>Donc pas de document papier attendu. Les « 5 pages » peuvent correspondre à un diaporama de 5 diapositives.</i>
Evaluation du document écrit Fiche d'évaluation	fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle national (cf. note de service) appréciations détaillées sur la qualité scientifique et rédactionnelle du rapport	Ce dossier est un support de présentation ; il n'est pas évalué.
Soutenance orale	Présentation par groupe puis individuelle <u>Soutenance orale du projet sur 6 points</u> ; - appréciations détaillées sur les qualités de communication et d'argumentation du candidat, ainsi que sur sa maîtrise scientifique du projet. - outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un document support, élaboré par le groupe, pour la présentation orale du projet. - 2 parties : *une présentation collective, qui peut comprendre la présentation d'une expérience, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du projet, selon un déroulement librement choisi ; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes ; *un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Cet entretien porte sur l'ensemble du projet.	Présentation orale totalement individuelle La présentation débute par un exposé du candidat à partir du support numérique de présentation. Il dispose d'une durée maximale de 5 min. La présentation est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 min.
Evaluation de la soutenance orale - Fiche d'évaluation	fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle national (cf. note de service) ; a le statut de copie d'examen.	selon le modèle publié par le ministre chargé de l'éducation nationale (<i>pas dans la note de service du 6 mars 2012 correspondant à la définition de l'épreuve</i>) - publication prochaine d'une grille d'évaluation commune aux deux spécialités de la série STL - a le statut de copie d'examen.
Organisation de l'épreuve		
Temps de l'évaluation	L'épreuve, organisée sous l'autorité du recteur, se déroule dans le courant du troisième trimestre au sein de l'établissement. Le chef d'établissement arrête, en liaison avec les équipes pédagogiques, ses modalités concrètes d'organisation et contrôle son bon déroulement. <i>En fonction des dates des vacances de printemps et de certaines contraintes liées au 3^{ème} trimestre, l'évaluation peut être envisagée la semaine précédant les vacances de printemps ou la semaine du retour après ces vacances.</i> <i>professeur en charge de l'enseignement de biotechnologies extérieur convoqué par le rectorat</i>	Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre. <i>En fonction des dates des vacances de printemps et de certaines contraintes liées au 3^{ème} trimestre, l'évaluation peut être envisagée la semaine précédant les vacances de printemps ou la semaine du retour après vacances.</i>